



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Télémédecine

Question écrite n° 5987

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la place de la télémédecine qui peut être un instrument utile contre la désertification médicale. Selon la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la santé (DRESS), 8,6 % de la population vit dans une commune souffrant d'une pénurie de médecins généralistes en 2015, contre 7,6 % en 2002. Étant donné le nombre de praticiens proches de l'âge de la retraite dans les déserts médicaux, ces chiffres ne devraient que progresser dans les années à venir. Par ailleurs, l'UFC-Que-Choisir, dénombre que seules 14,6 millions de personnes vivent à moins de 30 minutes d'un généraliste. La télémédecine peut donc en effet permettre l'amélioration de l'accès aux soins, mais des obstacles au développement de cet outil sont présents, notamment le déficit en couverture internet à haut débit de certaines zones rurales. Aussi il lui demande les mesures qu'entend prendre le Gouvernement afin de permettre l'essor de la télémédecine, qui malgré le coût de sa mise en place, devrait permettre indéniablement à la sécurité sociale de faire des économies, environ 2,6 milliards d'euros selon la Cour des comptes, surtout en matière d'hospitalisation et de transports sanitaires.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5987

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 février 2018](#), page 1603

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)